

MULTILINGUISME ET ENSEIGNEMENT **DU FRANÇAIS EN NOUVELLE-CALEDONIE**

Multilinguisme et enseignement du français en Nouvelle-Calédonie

Marie-Paule VEYRET

IA-IPR de Lettres en Nouvelle-Calédonie

Marie-Joëlle GOBBER

Professeur de Lettres au collège de Koutio. Dumbéa

La pluralité ethnique est une des caractéristiques principales de la Nouvelle-Calédonie. Le “caillou” compte en effet, à côté des *caldoches* et des *kanak* de nombreux groupes de populations venus principalement de la zone pacifique. Wallisiens, Futuniens, Indonésiens, Vietnamiens, participent pour une large part à la diversité culturelle du territoire. Celle-ci va bien évidemment se traduire, pour ce qui est du langage, en un étonnant multilinguisme facilement perceptible à l’oreille du visiteur : si le français reste la langue pratiquée par tous, les populations originaires du Pacifique ont gardé intrinsèquement une pratique régulière de leur langue maternelle. Mais la complexité linguistique de ce territoire ne s’arrête pas là, et se double de l’hétérogénéité dialectale de la communauté kanak, qui parle à elle seule pas moins de 29 langues. Ce rapide tableau tend d’ores et déjà à le prouver : la Nouvelle-Calédonie présente une hétérogénéité linguistique indéniable, qui, comme nous le verrons, n’est pas sans poser problème dans une ère tendant à l’unification linguistique. Un des enjeux majeurs de l’avenir de ce territoire réside en effet dans le choix politique du maintien et même du développement des langues maternelles, en accord avec l’inscription du pays au sein de la francophonie, et la progression de l’anglais à l’heure d’Internet et de la mondialisation, dans une zone géographique où cette langue domine.

1 - Un multilinguisme résultant d'une histoire complexe

La Nouvelle-Calédonie est une des terres les plus récemment découvertes dans le Pacifique.

James Cook aborda "la Grande Terre" le 4 septembre 1774 et lui donna le nom de sa Calédonie natale, parce que les terres rouges de ce pays lui rappelaient l'Ecosse. Il découvrit aussi Kunié qu'il appela l'Ile des Pins. C'est le contre-amiral français d'Entrecasteaux qui longea et découvrit la côte Ouest en 1792. Les Iles Loyautés ("à Sa Majesté britannique") furent découvertes en 1793 par Raven. Enfin, c'est en 1825 seulement que Dumont d'Urville entreprit un relevé des côtes et des récifs. Les premiers visiteurs permanents furent des santaliers anglo-saxons, qui débutèrent l'exploitation du bois précieux en 1841 à l'Ile des Pins. Les missionnaires protestants de la *London Missionary Society* s'installèrent aux Loyautés en 1840, ceux de l'église catholique sur la Grande Terre en 1843. Les missions vécurent dès le début au contact de la population mélanésienne, présente sur l'île depuis 4000 ans av. JC. Les relations entre navigateurs austronésiens et populations établies qui pratiquaient l'agriculture et la pêche sont attestées depuis plusieurs millénaires, en particulier au début de l'ère chrétienne, et depuis le XII^e siècle. C'est la prise de possession de la Grande Terre le 24 septembre 1853 par le contre-amiral Febvrier-Despointes à Balade et le rattachement de l'Ile des Pins qui va tout bouleverser, celui des Iles Loyautés ne s'étant fait qu'en 1858. En effet, l'action de l'administration française va conduire à la colonisation et à l'établissement de populations allogènes.

Il reste actuellement une trentaine de langues vernaculaires dont certaines sont parlées par une population de plus en plus restreinte. On distingue traditionnellement six aires linguistiques (*nemi*, *cèmuhi*, *paicî*, *a'jië*, *drehu*, *nengone*). On assiste non seulement à une déperdition de l'oral, mais à une peur de l'écrit. L'écriture a servi au départ à transcrire la parole divine : les versets de l'Écriture en 1847 furent traduits en langue *drubéa* et le premier livre publié en 1855 fut un catéchisme en langue de Balade. La plupart des langues de Nouvelle-Calédonie sont restées pendant longtemps sans transcription. A l'exception de l'une d'entre elles (le *Faga uvea*, l'une des deux langues, avec le *iaai*, parlées sur l'île d'Ouvéa, qui fait partie des Loyautés) considérée comme polynésienne, toutes sont "mélanésiennes" et sont apparentées aux "langues d'Océanie", qui forment la subdivision orientale de la famille dite "austronésienne". En revanche, les langues mélanésiennes n'ont rien à voir avec les langues aborigènes d'Australie ou avec les langues papoues de Nouvelle-Guinée. Les plus pratiquées sont le *drehu*, langue unique de l'île de Lifou (qui est aussi beaucoup parlée à Nouméa, où réside une bonne partie de la population originaire de cette île) qui compte 11.138 locuteurs ; l'*ajië*, parlé dans la région de Houaïlou par 4044 locuteurs ; le *nengone*, que parlent 6377 locuteurs sur l'île de Maré et à Nouméa ; le *païci*, langue parlée sur la côte Est, autour de Poindimé et de Ponérihouen, et sur la côte Ouest à Koné, par 5498 personnes ; enfin le *xaracùu* la langue de Canala et de Thio, qui a 3784 locuteurs. Parmi ces langues, certaines sont en voie de disparition accélérée, comme le *pwapwâ*, qui n'est plus parlé que par 16 personnes, et le *sichö*, dont la survie repose, lors du recensement linguistique mené en 1996, sur quatre locuteurs seulement, dont deux à Nouméa. Une langue est considérée comme éteinte: le *wamwang*. Quant aux langues pratiquées dans l'extrême sud du territoire (le *drubéa* et le *numèè/ kapone*), elles sont en net recul.

**MULTILINGUISME ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

17

La politique a conduit à une colonisation issue principalement de France. En 1863, la Nouvelle-Calédonie devient terre de bagne ; les transportés de droit commun se mêlent, à partir de 1872, aux déportés de la Commune, dont très peu resteront sur le territoire après 1880, ce qui n'est pas le cas des premiers, astreints à résidence, parfois forcée (relégués). En 1863, un décret précise que seul le français doit être enseigné dans les écoles. La Société des Missions de Paris remplace en 1891 la Société des Missions de Londres. On ne traduit plus la Bible en langues locales (ce qui a été fait en *ajië*, en *drehu*, en *iaai* et en *nengone*). La publication de ces traductions est interdite en 1921. L'accès obligatoire des jeunes Mélanésiens à l'école ne date cependant que de 1953, l'entrée dans l'enseignement secondaire de 1957. Le combat politique, marqué en 1978 par le ralliement de l'Union calédonienne (dont le slogan était à l'origine en 1953 "Deux couleurs, un seul peuple") au concept d'indépendance, est largement fondé sur une revendication culturelle : Jean Marie Tjibaou veut rendre sa dignité et ses langues au peuple kanak. Depuis 1988 cependant, le français est admis par tous comme langue de l'école. C'est que le français est la langue véhiculaire obligatoire non seulement pour les populations d'origine européenne ou kanak, mais aussi pour tous les autres peuples qui sont venus, pour des raisons diverses, en Nouvelle-Calédonie. Planteurs créoles originaires de l'île Bourbon au début de la colonie, Chinois (1884), Vietnamiens (1891), Japonais (1892), et Indonésiens (1896) venus travailler sur les mines, du fait de la découverte de l'or, du cuivre, du nickel et du chrome sur la Grande Terre, Tahitiens arrivés pour la construction du barrage de Yaté (1959), Wallisiens et Futuniens dans les années 1970, au moment du boom du nickel, Ni-Vanuatais, lorsque l'archipel des Nouvelles-Hébrides devint indépendant en 1980 sous le nom de Vanuatu, ils ont tous amenés leur langue maternelle avec eux en s'exilant. La répartition des populations esquissée en 1969 se confirme: quatre Néo-Calédoniens sur dix sont de souche européenne, quatre autres de souche mélanésienne et les deux autres de souche polynésienne ou asiatique. Et

tous sont contraints de parler français dans un pays dont on a pu dire qu'il présentait plusieurs sociétés mais pas de "peuple". Le métissage, qui est pourtant une réalité, a été occulté jusque dans les années les plus récentes (1998). En tout cas, il est loin d'être reconnu, comme il l'est en Polynésie par exemple. Le français est une nécessité pour que tout le monde puisse se comprendre. Pourtant, les enfants étant souvent au moins bilingues très tôt (quand ils ne parlent pas déjà au moins la langue de leur mère et celle de leur père, avant d'apprendre le français, puis l'anglais, première langue étrangère dominante dans le système scolaire), leur maîtrise du français est inégale, très inégale, suivant les régions dont ils sont issus et leur origine sociale. Il faut noter enfin qu'il n'y a pas de créole en Nouvelle-Calédonie, (sauf le *tayo* de Saint-Louis, à la périphérie de Nouméa), même si certains considèrent que le français parlé en Nouvelle-Calédonie est en voie de créolisation.

2 - Le français parlé en Nouvelle-Calédonie

Phonétique et syntaxe : c'est l'aspect le plus frappant pour un observateur extérieur. Les voyelles nasales sont les premières concernées [Ô] se prononce [ã], ce qui ne manque pas de créer, lors des dictées, des confusions souvent amusantes pour le correcteur, *envoi* se transformant facilement en *on voit*. L'amuïssement du [v] est aussi marqué : la *voiture* devient la *woiture*. Certains [R] et [l] ont tendance à être élidés dans des phonèmes complexes; *l'arbre* devient *l'arbe* et *c'est pas croyable* se transforme en *c'est pas croyab'*. Certaines structures syntaxiques sont très particulières, et touchent beaucoup l'usage des pronoms : *Regarde le* devient *Gad'lui* et *Le voilà, voilà lui*. *C'est bon si tu la fermes!* signifie *tais toi!*. *Comme si que* remplace systématiquement *comme si* : *C'est comme si que tu partais*. *Tu dis qu'il est bourré ou quoi?* signifie *il est ivre*. *Fin* se substitue toujours à *très* devant un adjectif pour former un superlatif absolu : *Fin valab'* veut dire *excellent, très bien*. *Je vais baigner*, c'est *je vais me laver*.

Lexique : c'est néanmoins dans le domaine lexical que les particularités sont les plus remarquables.

Astiquer quelqu'un, c'est le frapper violemment ; un *boulouk* est une personne corpulente, d'une force impressionnante ; un *gadin* n'est pas une chute, mais un jeune cerf et *la panse* n'est pas le ventre, mais un châtiment corporel. *Connaître* est presque toujours le substitut de *savoir*: *le crab' mou, y connaît fin bien se plônquer !* Les interjections sont presque aussi variées qu'au Québec et se renouvellent sans cesse : *Babylone ! Katoune ! Bathyscaphe ! Bataillon ! L'enculé* ne remet pas en cause la virilité masculine, pas plus d'ailleurs que *l'ongin* ne la flatte: il s'agit simplement d'une ponctuation dans la conversation, comme *mon con* ou *awa* ou encore *tu connais!* Des mots sont d'origine anglo-saxonne (*creek* pour *ruisseau*), polynésienne (*faré* pour *maison* ou *case*), haïtienne (*gaïac* pour désigner une sorte d'acacia), kanak (*manou* pour nommer le vêtement masculin des hommes; *kalolo*, mot *drehu* qui veut dire *bon*). C'est comme cela que l'on parle *chez les nous z'outes* ou *sur le Caillou*, en Nouvelle-Calédonie...

Les langues régionales : l'enseignement est très divers, d'une Province à l'autre, du public au privé, d'un établissement à un autre, du primaire au secondaire. Dans le second degré, les langues kanak sont considérées comme des disciplines à part entière. Dans les collèges publics sont enseignés: l'*ajië* à 5 élèves, le *drehu* à 88 élèves, le *païci* à 23 élèves et le *nengone* à 28 élèves, soit 144 élèves en tout. Il y a 53 566 locuteurs, pour une population kanak de 86 788 personnes. 33 222 personnes ne parlent donc plus leur langue d'origine, soit plus de 38%. Quatre langues, les seules à dépasser le seuil des 4000 locuteurs, sont enseignées dans les lycées publics. Il y a 2 élèves en *ajië*, 86 en *drehu*, 52 en *païci* et 15 en *nengone*, soit 155 élèves. Les chiffres sont plus importants dans le privé, car l'enseignement des langues régionales est inscrit dans les finalités éducatives, surtout par l'ASEE (enseignement privé protestant).

3 - La formation des enseignants

Formation initiale : pour ce qui est des langues régionales, l'IFM-NC (Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie) et l'ENEP (Ecole normale de l'enseignement privé), chargés de former les instituteurs du pays, consacrent deux modules aux langues et cultures autochtones, l'un obligatoire: "Langues et civilisations mélanésiennes", en 2^e année, l'autre optionnel "Littérature et culture mélanésiennes", en 3^e année. Ces 2 modules s'ajoutent, à l'IFM, au module "Langues et cultures océaniques", dispensé en 1^e et en 2^e année (tronc commun du Certificat de Fin d'Etudes Normales). Ces formations s'adressent à tous, locuteurs et non locuteurs. Elles se veulent une initiation. Elles permettent une adaptation des instituteurs aux réalités locales, mais ne leur donnent aucunement la possibilité d'enseigner une langue kanak ni d'enseigner en langue kanak. Rappelons que la Nouvelle-Calédonie n'a pas encore de professeurs des écoles et que cette formation doit être mise en place durant l'année 2001 à l'IUFM du Pacifique, l'IFM et l'IUFM se partageant dès lors la formation des maîtres du premier degré.

A l'Université de Nouvelle-Calédonie, un DEUG de langues et cultures régionales existe depuis la rentrée 1999. Le cursus proposé, de type traditionnel, ne prépare cependant pas les étudiants à l'enseignement d'une langue kanak.

Pour ce qui concerne le français, un enseignement de français langue étrangère (FLE) est dispensé à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Il n'y a pas d'enseignement de français langue seconde.. Aucune recherche n'est menée en ce domaine.

L'IUFM du Pacifique ne dispense pas non plus de formation particulière pour les PLC2 en la matière. En revanche, elle forme des étudiants à la préparation des concours de recrutement en lettres modernes

Quant aux enseignants qui arrivent de Métropole, ils sont souvent titulaires de diplômes de FLE, mais mettent rarement en pratique sur le

**MULTILINGUISME ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

21

terrain leurs connaissances dans ce domaine, étant déconcertés par la complexité des classes qu'ils découvrent, puisque l'hétérogénéité dans la composition des classes est pratiquée (ce qui n'est pas le cas en Polynésie française, en revanche).

Formation continue : en langues kanak, les enseignants des langues régionales du public, qui sont tous locuteurs des langues qu'ils dispensent, sont recrutés soit parce qu'ils sont déjà enseignants soit parce qu'ils ont reçu, généralement à l'INALCO (Institut des langues orientales) à Paris, une formation universitaire dans ce domaine. Il y a huit enseignants dans le public: deux maîtres auxiliaires à plein temps, deux à mi-temps, un instituteur, un certifié stagiaire de lettres modernes par liste d'aptitude (en complément de service) et deux intervenants extérieurs. Dans le privé, il y a quinze enseignants : sept maîtres-auxiliaires à plein temps, deux à mi-temps, trois enseignants en complément de service, deux vacataires et 1'instituteur. Ce personnel est assez fluctuant. Il n'y a pas de concours de recrutement pour les langues kanak. La formation continue se fait sous forme de stages inscrit au Plan Académique de Formation. Elle n'est pas du tout suffisante.

En français, outre les stages de français comme dans toute académie métropolitaine, les rares stages de français langue étrangère, inscrits au plan académique de formation, sont liés à la disponibilité toute relative d'un professeur de français langue étrangère, qui enseigne au CREIPAC, organisme territorial chargé de dispenser des cours aux candidats aux différents diplômes de FLE en séjour sur le territoire. Aucun lien n'existe avec l'Université. Il n'y a aucun formateur de formateurs pour le moment.

4 - Le système éducatif institutionnel

La Nouvelle-Calédonie, territoire d'Outre Mer, est devenue un pays d'Outre-Mer en 1999, à l'occasion des Accords de Nouméa, qui ont été signés dix ans après les Accords de Matignon (1989).

La population scolaire, qui était de 35.000 élèves en 1989, est passée à 65.000 élèves en 1999. Le taux de scolarisation est à peu près désormais équivalent à celui de la Métropole. 49 % de la population a moins de 20 ans, 33 % moins de 16 ans. Une des particularités du territoire est la présence importante d'un enseignement privé confessionnel gratuit, lié à la situation historique et au rôle des missions.

Conformément à la loi organique n° 99.209 du 19 mars 1999, le transfert de compétences de l'état vers le Territoire ou les Provinces pour le premier degré était prévu en date du 1.01.2000. Mais à ce jour, il n'y a toujours pas de décret d'application. 36.700 élèves sont scolarisés dans le premier degré, 26.126 soit 71 % dans le public, et 10.541 dans le privé, soit 29%. 62 % de ces enfants se trouvent dans la Province Sud et il est prévu que ce chiffre ne cesse d'augmenter dans les années à venir (rappelons que la Nouvelle-Calédonie est divisée en trois provinces: Sud, Nord, et Iles). 27572 élèves sont scolarisés dans les collèges, qui dépendent des Provinces pour les bâtiments et de l'état pour la pédagogie. Les élèves des lycées, 3700 en lycées d'enseignement général ou technologique et 3451 en lycées professionnels, dépendent de l'état jusqu'à 2004, 2012 au plus. Dans le public, il y a, en 1999, 187 écoles, 20 collèges et 4 GOD (Groupes d'observation dispersée), annexes de collèges ne comprenant que des 6° et 5°, sans oublier 7 SEGPA. (Section d'enseignement Il y a 4 lycées professionnels, dont 3 à Nouméa, et 5 lycées (3 à Nouméa, 1 à Poindimié et 1 à Lifou). Le gros des élèves se trouve en Province Sud. En revanche, les établissements du privé sont beaucoup plus dispersés sur le Territoire, et, sauf à Nouméa, ils sont souvent en situation de complémentarité plus que

**MULTILINGUISME ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

23

de concurrence. 3881 élèves fréquentent les maternelles privées, 6586 élèves l'élémentaire, 5872 les collèges, 2249 les lycées professionnels et 1622 les lycées. Il y a 95 écoles, 22 collèges, 1 GOD et 25 SES, 8 LP et 3 lycées. Le privé dépend de trois directions, une pour l'enseignement catholique et deux pour l'enseignement protestant. Il y a donc une très (trop) grande complexité des autorités de tutelle, et ce d'autant que le premier degré privé reste pour l'instant sous compétence de l'Etat. Les problèmes les plus actuels sont d'abord le passage d'un ensemble quantitatif à un ensemble qualitatif, qui est un vrai défi de l'avenir dans le domaine éducatif. Ensuite, l'implication des parents dans les études de leurs enfants (66% des parents, en Province Nord, n'ont aucun diplôme). Enfin, l'insertion des jeunes dans le monde du travail en Nouvelle-Calédonie : l'offre d'emploi est très inférieure à la demande, et trop d'adolescents sortent du système éducatif sans aucun diplôme.

Une des causes les plus fréquemment reconnues de l'échec scolaire est la difficulté que les élèves rencontrent dans le maniement de la langue française, et que prouvent chaque année les résultats, stagnants sinon déclinants, à l'évaluation faite en classe de 6^o, qui sont globalement inférieurs de 15 % à ceux de la Métropole (ils sont à peu près égaux à ceux de Métropole dans trois collèges de Nouméa seulement), sachant que les résultats de mathématiques sont encore plus insuffisants.

C'est pourquoi, suite à un questionnaire élaboré par le conseiller pédagogique de l'enseignement privé protestant, nous avons en partie repris ce travail et demandé aux élèves qui entraient en 6^o dans le public en 1998 de le remplir, soit 2944 élèves. 30% des réponses ont été saisies et treize questions retenues sur les vingt posées. Le but de cette enquête était bien entendu de mieux connaître la réalité du terrain et de cesser de fonctionner en se fondant sur des stéréotypes dépassés.

5 - Enquête linguistique

La langue maternelle : il s'agit de celle qui a été parlée en premier par un individu. Une forte proportion d'élèves (70%) affirme avoir parlé le français en premier. Ce résultat est particulièrement révélateur d'une forte évolution récente en faveur du français, lorsqu'on le met en relation avec la langue maternelle des parents : 33,3% des pères et 34,7% des mères seulement sont de langue maternelle française. Il y a donc une nette progression, dans les relations parents-enfants de la génération des "Accords", du français comme langue de communication et une volonté de l'utiliser, sans doute en vue de favoriser la réussite scolaire des enfants. La langue maternelle qui arrive en second est le *drehu* (langue de Lifou) avec 6,1%, à peu près à égalité avec le *nengone*.

Le français langue seconde : la proportion des élèves ayant une autre langue maternelle que le français reste importante, puisqu'elle comprend 30% des effectifs. Pour ces enfants, le français est une langue apprise ultérieurement, mais présente autour d'eux dans l'environnement quotidien, les médias, l'enseignement. Elle est aussi la langue véhiculaire de communication entre locuteurs parlant par ailleurs d'autres langues.

Le kanak : ce terme ne recouvre aucune réalité linguistique. 1% des élèves se servent pourtant de ce mot. C'est un phénomène nouveau où le locuteur ne nomme pas sa langue (ou ne sait pas la nommer), mais la désigne par un terme d'origine politique. Doit-on voir là l'influence de l'acculturation?

Le wallisien : c'est la première des langues exogènes. 1,83% ont parlé le *uvéa* en premier. Il faut rappeler la forte présence d'une communauté wallisienne en Nouvelle-Calédonie (12.000 locuteurs potentiels).

Répartition par collèges : elle peut se faire en trois groupes largement dominants (plus de 70%). Il s'agit de ceux de l'agglomération de Nouméa et du Grand Nouméa, du collège de Bourail et celui de la Foa, pour la Province Sud. Pour la Province Nord, de celui de Koumac. Or, il y a plus de 20% d'écart entre les résultats du collège Mariotti à Nouméa et celui de Koumac à l'évaluation 6°. La langue n'est donc absolument pas seule en cause.

Les collèges où le français langue maternelle cohabite avec d'autres langues : cette situation concerne le collège de Koné (*français / païci*) celui de Thio (*français / xârâguré*) celui de Houailou (*français / ajië*) et celui de Poindimié (*français / païci*) (Province Nord)

Les collèges où le français est minoritaire : tous les autres. A Canala, le *xaracùù* et l'*ajië* dominant ; à Hienghène, ce sont le *fwâï* et le *némi* qui arrivent en tête. (Province Nord) Dans la Province des Iles : Tadine et la Roche affichent la suprématie du *nengone*, et Wé celle du *drehu*.

Rappelons qu'il n'y a pas de collège public à Ouvéa (où l'on parle deux langues, le *iaai* et le *faga uvéa*).

Les deux dernières catégories demanderaient une politique de français langue seconde, si les autorités politiques le souhaitent, ce qui n'est pas évident. Mais même dans les collèges où le français domine, il est associé à une multiplicité d'autres langues, ce qui pose le problème de prise en compte ou non de ces minorités linguistiques diverses, issues de flux migratoires récents. Les problèmes posés à chaque établissement sont de nature variée, ce qui ne facilite pas les choses. Mais le plurilinguisme est présent partout, surtout à Nouméa. Il n'est en effet *aucune* langue qui ne soit pas pratiquée dans la zone urbaine de la capitale. Les langues issues des migrations ne sont parlées qu'à Nouméa et nulle part ailleurs.

La seconde langue : la question posée : “Quelle autre langue parles-tu?” a été mal comprise.

Beaucoup d’enfants ont répondu “l’anglais” deuxième langue vivante *enseignée* à tous les élèves du territoire, et ont négligé les autres langues parlées à la maison, en famille. **On peut ramener la proportion des élèves bilingues à 50%.** On observe les mêmes tendances que pour la langue maternelle. *Le français reste en tête*, c’est donc aussi la première deuxième langue parlée en Nouvelle-Calédonie.

Les langues des Loyautés suivent, ainsi que les langues dominantes de la Grande Terre.

D’autres langues, jusque là très minoritaires, apparaissent : le wallisien, le tahitien, le bichlamar (*pidjin* parlé au Vanuatu), les langues asiatiques ou européennes.

Pour tenter de décrire ce multilinguisme, on peut comparer la liste des locuteurs de langue maternelle et celle des locuteurs de deuxième langue. On peut alors observer trois tendances :

- *Certaines langues kanak sont bien pratiquées et vivaces* : c’est le cas du nengone, du *paici*, et du *xaracùu*. La transmission de la langue se fait au sein de la famille et de la tribu. Il y a aussi transmission d’une culture et de valeurs, auxquelles on donne une nette priorité.

- *Un groupe intermédiaire* offre une situation équilibrée. C’est le cas pour le *drehu* et l’*ajië*, dont les locuteurs sont souvent en contact avec le français, les langues étant alors de facto en situation de rivalité linguistique.

- *Certaines langues sont majoritairement parlées comme deuxième langue*: les langues asiatiques (sauf l’indonésien et le vietnamien) et européennes (sauf l’anglais) n’apparaissent que dans ce groupe. L’essentiel de ce dernier est constitué par les langues issues des migrations post-coloniales, à savoir le futunien, le tahitien, et le bichlamar. Malgré l’attachement à une culture d’origine, il y a une volonté d’intégration par la pratique du français.

On constate donc que la situation du bilinguisme concerne essentiellement les langues kanak. Là aussi, il s'agit d'une question qui relève du politique et qui impose dans son traitement des choix, surtout en Province Nord, la situation étant plus claire en Province des Îles.

Conclusions de l'enquête : le français est la langue maternelle et la langue seconde la plus pratiquée en Nouvelle-Calédonie. Cependant, *une minorité d'élèves* ne parle le français qu'à l'école à Maré, à Lifou, à Canala. Une forte proportion d'élèves ne parle le français qu'à l'école à Poindimié, à Thio, à Koné, à Houaïlou, à Bourail, à Hienghène. Partout ailleurs, il existe une frange d'élèves, plus ou moins importante, pour qui le français est une langue seconde. Aucun collègue n'est exclu de ce problème véritablement.

Par ailleurs, le nombre de locuteurs qui utilisent le français dans une relation de proximité (avec les camarades) est plus important que le nombre de locuteurs qui sont de langue maternelle française.

De même, des parents de plus en plus nombreux utilisent le français avec leurs enfants, même si ce n'est pas leur langue maternelle. Il y a donc une confirmation de la progression du français dans la sphère intime et dans la relation de proximité. L'usage de la langue vernaculaire de ce fait a tendance à s'affaiblir, mais il y a une permanence de la tradition et de la coutume, puisque les langues continuent à se transmettre. Pour ce qui est des langues polynésiennes, elles ne sont pas parlées entre camarades, mais uniquement en famille. Donc, à l'exception du français, les langues sont transmises avec des déperditions plus ou moins fortes. Si leur usage se modifie, c'est toujours au profit du français. L'école et les médias affaiblissent les langues locales. Celles qu'on enseigne risquent de tuer les autres et de les faire disparaître. Les résultats ne seraient pas les mêmes s'il s'agissait de l'enseignement privé, où une politique volontariste est menée pour que les langues vernaculaires se maintiennent.

Mais cette politique a ses limites (concurrence des options en lycée, par exemple) et le nombre d'élèves scolarisés dans le privé s'affaiblit globalement.

6 - Conclusion générale

Véritable mosaïque linguistique, la Nouvelle-Calédonie consolide ces dernières années sa prédominance francophone. La mondialisation économique, l'accentuation des échanges commerciaux mais aussi culturels, aboutissent à une présence de plus en plus perceptible de l'étranger dans un territoire pendant longtemps assez fermé à l'influence extérieure, comme toutes les îles. Qui dit influence extérieure, dit bien évidemment accentuation de l'usage du français, qui s'impose comme langue véhiculaire et institutionnelle. Cependant, comme on l'a montré, ce français n'est pas un français normé. En Province Nord, il est plus utilisé à l'écrit qu'à l'oral, ce qui est paradoxal. Sa maîtrise est très contrastée suivant les différents endroits du territoire, et, on l'a vu, l'usage qui en est fait parfois est au mieux celui d'une langue seconde, au pire celui d'une langue étrangère. Or le système institutionnel repose sur une homologie avec la Métropole, du fait de la délivrance d'examens français. On peut noter une progression de la langue française au détriment des autres langues, notamment et dans le cadre familial, car la maîtrise du français est justement perçue comme associée à la réussite scolaire et donc sociale, et dans le mode de communication de la nouvelle génération, principalement urbaine.

Rappelons que, dans la Province Sud, la population scolaire est passée de 37.628 élèves en 1991 à 42.908 en 1999, pendant qu'elle allait de 11.898 à 14.172 sur la même période en Province Nord, et de 7639 à 8086 en Province des Îles. Les réalités sont fort contrastées suivant la situation géographique.

**MULTILINGUISME ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

29

C'est pourquoi, après l'effort quantitatif qui a été mené principalement des Accords de Matignon aux Accords de Nouméa, il serait temps d'en venir à des efforts qualitatifs. Mais il faut constater que le système éducatif n'est plus seulement en cause. Les langues vernaculaires ne peuvent pas et ne doivent pas disparaître, c'est certain. Mais comment articuler leur développement avec celui du français? La langue maternelle n'est pas la seule en cause. L'enseignement préélémentaire n'est pas encore assez répandu en Nouvelle-Calédonie, avec toutes les possibilités qu'il offre de développer autre chose que l'intelligence abstraite. Il pourrait permettre de ménager un passage entre langue kanak (ou autre) et français. En outre, les collèges de la Province Nord et de la Province des Iles, qui ont les élèves les plus en difficultés au vu de l'évaluation 6°, ont souvent des professeurs moins diplômés que ceux de la Province Sud (en particulier un nombre élevé de maîtres auxiliaires), parce que le centre urbain attire les enseignants autant que les élèves, et que les professeurs ne se sentent pas toujours prêts à aller enseigner ailleurs qu'à Nouméa, principalement les fonctionnaires territoriaux, ce qui est pour le moins paradoxal. C'est donc au gouvernement de ce pays de dire et de faire savoir ce qu'il veut. Les pédagogues seront les exécutants des décisions prises.

Marie-Paule VEYRET
Marie-Joëlle GOBBER